

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 06 avril 2021, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Eric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : GARRET Jean-Eric – BONJEAN Florence – BIGAY Thierry – CHEZE Dominique – BELLERITZ Jean-Yves – LEFORT Jérôme – CORROIS Laurent – NAVOSAD Amandine – OLLIVIER Joël – MERLE Jean-Marcel – COURTY Chantal – POILLERAT Caroline

Absente excusée (a donné procuration) : GOETZ Marie-Laure

Absent excusé : GARRET Jean-Louis

1. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif fait apparaître, à la fin de l'exercice, un résultat global de 86 925,98€ en section de fonctionnement.

Il est décidé d'affecter la somme de 68 882.88€ à la section d'investissement et la somme de 18 043,10€ à l'excédent de fonctionnement.

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le compte administratif fait apparaître, à la fin de l'exercice, un résultat global de 19 983,01€ en section de fonctionnement.

Il est décidé d'affecter cette somme à l'excédent de fonctionnement.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par le transfert de la part du département sur le taux du foncier bâti.

Il y a lieu de voter les nouveaux taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir repris connaissance des taux de l'année précédente, décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021.

	Taux 2020	Taux de référence 2021	Taux votés	Base imposition 2021	Produit de référence
Taxes foncières bâties	12,65	33,13	33,13	546 800	181 155
Taxes foncières	106,37	106,37	106,37	59 100	62 865

Non bâties					
T.H. résidences secondaires					13 007
Allocations compensatrices					10 049
Contribution coefficient correcteur					- 48 997
Montant total 2021					218 079

4. VOTE DU BUDGET GENERAL ANNEE 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montant Budget Primitif 2021 = 443 948,00€

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2021

CHAPITRES	BP 2021
011 – Charges à caractère général	121 500,00€
012 – Charges de Personnel	179 000,00€
014 – Atténuations de produits	1 511,00€
65 - Autres charges de gestion courante	56 300,00€
66 – Charges financières	4 000,00€
67 – Charges exceptionnelles	200,00€
023 – Virement à l'investissement	74 921,00€
042 – Opérations d'ordre	6 516,00€
<u>TOTAL</u>	443 948,00€

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2021

CHAPITRES	BP 2021
013 – Atténuation de charges	1 000, 00€
70 – Produits des services	21 235,00€

73 – Impôts et taxes	245 950,00€
74 – Dotations et participations	117 519,00€
75 – Autres produits de gestion courante	24 000,00€
77 – Produits exceptionnels	6 200,90€
042 – Opérations d'ordre	10 000,00€
002 – Résultat antérieur	18 043,10€
TOTAL	443 948,00€

Chapitre 74 : Les dotations de l'état

Les dotations attendues de l'état s'élèveront à 117 519,00€ contre 132 984,28€ versées en 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant Budget Primitif 2021 = 483 912,00€

Dépenses :

- Fin de l'extension du cimetière communal : 159 000€
- Voirie communale : 120 000€
- Réfection toiture du local technique : 27 550€
- SIEG : 20 600€
- Changement menuiseries extérieures logement communal : 5 200€
- Acquisition de petit matériel : 2 000€

Etat de la Dette : * capital : 28 064,23€
 * intérêts : 2 528,84€

Capital restant dû au 01/01/2021 : 116 419,24€

Recettes :

Les subventions d'investissements prévues :

- DETR : 61 311,00€
- Département : 71 459,00€
- Région : 45 000,00€
- DSIL : 8351,00€

5. VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT ANNEE 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montant Budget Primitif 2021 = 137 806,00€

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2021

CHAPITRES	BP 2021
011 – Charges à caractère général	35 000,00€
012 – Charges de Personnel	10 000,00€
014 – Atténuations de produits	7 500,00€
65 Autres charges de gestion courante	2 200,00€
66 – Charges financières	3 571,00€
67 – Charges exceptionnelles	500,00€
023 – Virement à l'investissement	31 319,00€
042 – Opérations d'ordre	47 716,00€
<u>TOTAL</u>	137 806,00€

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2021

CHAPITRES	BP 2021
013 – Atténuations de charges	0,00€
70 – Produits des services	80 000,99€
73 – Impôts et taxes	0,00€
74 – Dotations et participations	0,00€
75 – Autres produits de gestion courante	0,00€
76 – Produits financiers	0,00€
77 – Produits exceptionnels	0,00€
78 – Reprises sur provisions	0,00€
042 – Opérations d'ordre	37 822,00€
002 – Résultat antérieur	19 983,01€
<u>TOTAL</u>	137 806,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant Budget Primitif 2021 = 115 315,00€

Dépenses :

Aucun gros projet pour l'année 2021 à ce budget

Etat de la Dette : * capital : 17 106,51€
 * intérêts : 3 840,37€

Capital restant dû au 01/01/2021 : 133 848,58€

Les budgets 2021 ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. LOCATION MAISON INDIVIDUELLE DITE ANCIEN PRESBYTERE AU 01.04.2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maison communale dite "Ancien Presbytère" est vacante depuis le 1er mars 2021. Mr et Mme LEJEUNE Jean-Dominique, locataires de la maison PINAY ont émis le souhait auprès de Monsieur le Maire d'occuper ce logement.

Des travaux doivent être réalisés afin de remettre ce logement en location. Mr et Mme LEJEUNE se sont proposés pour faire ces travaux.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de laisser le logement gratuitement du 1^{er} avril au 31 mai 2021 en échange des travaux que le locataire s'engage à réaliser et de fixer le prix mensuel de ce loyer à 500€ + 30€ de charges à compter du 1^{er} juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de louer à compter du 1^{er} avril 2021 la maison communale dite "Ancien Presbytère" à Mr et Mme LEJEUNE Jean-Dominique au prix mensuel de 500€ + 30€ de charges soit 530€ et de faire gratuité de 2 mois de loyer.

Un dépôt de garantie d'un montant de 500€ sera demandé aux locataires à la signature du bail.

7. LOCATION MAISON INDIVIDUELLE TYPE STUDIO N° 547 AU 16.04.2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maison individuelle de type studio n° 547 sise à ARCONSAT est vacante depuis octobre 2020.

Mr TESTUT Adrien a émis le souhait d'occuper ce logement, à titre précaire et révocable, pour une durée de six mois à compter du 16 avril 2021.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de louer le logement à compter de la date susmentionnée à M. TESTUT Adrien au prix mensuel de 160,00 € + 20,00 € au titre de provisions sur charges, et ce pour une durée de 6 mois. Aucun dépôt de garantie n'est demandé à la signature du bail précaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la décision de Monsieur le Maire et lui donne pouvoir pour signer le contrat de location entre la Commune et M. TESTUT Adrien.

8. VENTE D'UN CRIC CAMION 10T A MR PASQUET THIERRY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le cric camion 10T acheté en 2002 et figurant à l'actif sous le numéro d'inventaire 172 ne correspond plus aux besoins de la Commune d'ARCONSAT et qu'il pourrait être vendu.

Mr PASQUET Thierry a fait une offre pour acheter ce cric au prix de 300.00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de vendre ce cric à Monsieur PASQUET Thierry au prix de 300,00€.

9. VENTE DU VEHICULE RENAULT SAVIEM A MR GRANDE ANIBAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Puy-de-Dôme a rétrocédé le véhicule RENAULT SAVIEM immatriculé DN-217-GA à la Commune d'ARCONSAT en 2019 et propose de le mettre en vente.

Mr GRANDE Anibal a fait une offre pour acheter ce véhicule au prix de 2000.00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de vendre le véhicule RENAULT SAVIEM à Monsieur GRANDE Anibal au prix de 2000,00€.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 27 MAI 2021